

Logement

La revue d'information de la CNL

ET FAMILLE

N° 186 Mars 2010
Le numéro : 1,06 €



DU 6 AU 13 MARS
SEMAINE NATIONALE D'ACTION

NON AUX EXPULSIONS,
AUX COUPURES D'EAU,
DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

- 4 **Brèves**
à La Ciotat
un bon accord
- 7 **Actualité**
GEL DES LOYERS :
construire
le rapport de force
- 12 **Dossier**
STOP AUX EXPULSIONS !
- 18 **Consommation**
Le dossier médical

Supplément

Les **RÉSULTATS** de
la **souscription**
nationale 2009



LOGEMENT et FAMILLE
LE RÉVEIL DES LOCATAIRES

Revue d'information
de la Confédération
Nationale du Logement

8 rue Mériel, BP 119,
93104 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 48 57 04 64
Fax : 01 48 57 28 16
E.mail : cnl@lacnl.com

RÉDACTION

Hocine AÏSSAOUI
hocine.aissaoui@lacnl.com

Ont collaboré à ce numéro

Colette BURY, Gérard HODEMON,
Corinne RINALDO

Photographies et illustrations

Hocine AÏSSAOUI, Jean MINERAUD

Fabrication maquette

Nathalie LE JEUNE
nathalie.lejeune@lacnl.com

IMPRESSION

Imprimerie CORLET

ABONNEMENT

Philippe DENIZOT
philippe.denizot@lacnl.com
Abonnement annuel : 10,60 euros.
Adhérent : 4,20 euros
CCP 43101 E PARIS



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Serge INCERTI FORMENTINI

Commission paritaire
de presse N°1005 G 80010

Diffusion

75 571 exemplaires en moyenne
(Diffusion contrôlée OJD du 21 décembre 2004)

Le prochain numéro
paraîtra en avril 2010.

Editorial



Corinne Rinaldo
Secrétaire confédérale

Ensemble, mobilisons-nous

Les chiffres sur le mal logement annoncés, récemment, par le rapport 2010 de la Fondation Abbé Pierre, confirment l'analyse de la CNL sur l'ampleur de la crise du logement et montrent le décalage sans cesse croissant entre cette crise et les réponses de l'État. Cela, malgré l'annonce du secrétaire d'État au logement d'un « déblo-cage » de 4,7 milliards d'euros d'aides pour la construction : des aides, en fait, prévues de longue date. Le gouvernement n'est d'ailleurs pas à une contradiction près : une semaine auparavant, le même secrétaire d'État avait expliqué sa volonté de vendre 1 % du parc HLM car « les budgets de l'État ne vont pas exploser, donc il faut trouver de l'argent ailleurs, notamment par la vente ».

Alors que la paupérisation des ménages, en particulier des plus modestes, ne fait que s'accroître, le gouvernement poursuit son désengagement financier dans le logement social - mais pas dans le secteur privé où les aides vont en s'accroissant.

« L'argent ailleurs » c'est aussi celui des locataires avec la loi Boutin, ses augmentations de loyers, le surloyer, les délais raccourcis pour les expulsions, les frais supplémentaires sur la quittance concernant les « économies d'énergie ». Tout confirme que nous avons eu raison de

nous opposer, très tôt, à la loi Boutin et nous demandons son abrogation.

En ce début d'année, les hausses de loyers et de charges, qui viennent grever le budget familial, affectent sérieusement et durablement le pouvoir d'achat des familles. À de nombreuses reprises, la CNL a alerté les pouvoirs publics sur cette situation qui dégrade le tissu social. Il est pour le moins paradoxal que médiatiquement le gouvernement s'assigne comme objectif de combattre la vie chère, la relance de la consommation, et qu'il ne prenne pas, en matière de logement, les mesures à la hauteur de cette crise. En oeuvrant sur la question de la cherté des loyers, la CNL développe son action propre de défense du pouvoir d'achat des familles.

Mais la période du mois de mars est

aussi celle de toutes les situations inacceptable pour les familles expulsées, jetées à la rue. La fin de la trêve hivernale le 15 mars, c'est l'affaire de tous. Trop d'enfants sont pas ou mal logés. C'est inacceptable ! Engageons la résistance contre cette injustice au cours de la semaine d'action du 6 au 13 mars.

Rejoignez la CNL pour participer ou organiser des initiatives contre les expulsions, pour la baisse de la quittance et pour la construction de véritables logements pour tous.

Ensemble, mobilisons-nous. ■



La reprise des expulsions locatives. Au cours des dix dernières années, le nombre de contentieux locatifs a augmenté de 38 % et celui des jugements d'expulsion de 48 %. Plus de 100 000 ménages, chaque année, voient leur bail résilié et sont menacés, parfois, de se retrouver sans solution autre que la rue.

Une guerre *faite aux pauvres ?*

Dossier réalisé par
HOCINE AÏSSAOUI

Après un léger ralentissement en 2006, les commandements de quitter les lieux et les demandes de concours de la force publique sont repartis à la hausse en 2007 et 2008. Et si les autorisations accordées par les préfets pour procéder aux expulsions sont en stagnation, il faut rappeler qu'elles ont quasiment doublé au cours des dix dernières années.

Q

uant aux expulsions manu militari, elles dépassent, depuis 2005, la barre des 10 000 et poursuivent leur hausse régulière : ainsi 11 294 ménages ont été expulsés de leur domicile en 2008, soit une hausse de 132 % en 10 ans. Une augmentation qui semble traduire une politique qui ne dit pas son nom. Quant à la centaine de milliers de locataires qui restent, cependant, dans leur logement, c'est au prix d'une situation fragilisée (perte du statut de lo-

cataire, nécessité de chercher un autre domicile ou un hébergement).

En réalité, pour des centaines de milliers de familles, le logement assure de moins en moins une protection. En effet, l'augmentation du coût du logement (devenu le premier poste du budget familial), la baisse de leurs revenus et la faiblesse du pouvoir solvabilisateur des aides personnelles contribuent à augmenter leur effort pour se loger, les rendant plus sensibles aux aléas de la vie. Ces ménages ne disposant que de faibles possibilités de choix entre des dépenses toutes nécessaires, se retrouvent avec un reste à vivre

de misère, une fois payées les dépenses contraintes et indispensables. Dans ce cas, il suffit d'une maladie, d'une perte d'emploi, d'une séparation, pour plonger.

Selon les Comptes du logement, la dépense moyenne engagée par les familles pour se loger est passée de 7 890 € par an en 2002, à 9 700 € en 2007 (+ 23 %), ce qui est bien supérieur à l'inflation. La hausse atteint même 32 %, dans le secteur privé. Cette évolution est liée à celle des loyers, mais aussi des charges (+ 19 % entre 2001 et 2007), du fait, surtout, de l'évolution rapide des dépenses de chauffage.

Pour des ménages confrontés aux accidents de la vie et à une baisse de leurs ressources, la perte du logement devient trop souvent la seule perspective, notamment quand les impayés de loyers ou de charges progressent (en 2006, 1,8 million de foyers ont éprouvé des difficultés à payer leur loyer, 565 000 accédants à la propriété étant dans une situation semblable), ou quand le nombre des ménages en surendettement augmente (+ 17 % sur les 9 premiers mois de 2009). Un tableau d'ensemble qu'aggrave encore la loi Boutin.

Ces familles qui peinent à garder leur toit ne sont pas très différentes de celles qui peinent à

en trouver un. De ce fait, un secteur particulier est très fortement sollicité : l'hébergement d'urgence. Mais comme il n'y a pas de place pour tous les demandeurs, on voit se développer toutes sortes d'habitats précaires et indignes : chez des tiers (famille, amis), dans des locaux dont ce n'est pas la destination (caves, garages), dans des squats, des campings ou dans des voitures.

Qui comprendrait qu'après avoir secouru les banquiers, le gouvernement ne fasse rien pour les familles menacées d'expulsion ?

A la veille de la crise économique et financière, 500 000 familles avaient des retards de loyers. Des dizaines de milliers d'autres ont dû s'y ajouter, depuis. Le gouvernement avait dépensé des milliards d'euros pour aider les secteurs économiques, les banques notamment, à se titrer de la mauvaise passe – au point que ces dernières affichent, aujourd'hui, des bénéfices insolents. Il ne serait pas admissible qu'il reste indifférent au drame qui risque

de frapper des familles en difficulté. Il doit donc suspendre les expulsions, assurer le relogement de celles qui perdent néanmoins leur toit, en appliquant la loi Daloz. Il faut aussi et surtout construire 180 000 logements sociaux par an, largement subventionnés par l'État pour faire baisser les loyers, appliquer la loi SRU qui impose 20 % de logements sociaux dans les communes plus de 5 000 habitants, et enfin revaloriser d'au moins 20 % les aides au logement. ■

Un MAL-LOGEMENT croissant.

Selon la Fondation Abbé-Pierre la France compte aujourd'hui :

■ 100 000 SDF

■ 50 000 personnes vivant à l'hôtel

■ 41 400 dans un habitat de fortune (cabanes, constructions provisoires)

■ 100 000 en camping à l'année

■ 150 000 chez des tiers

■ 167 740 en structures d'hébergement

■ 2 044 000 dans des logements indignes

■ 219 750 dans des squats

■ 875 000 dans des copropriétés dégradées

Ces chiffres augmentent d'année en année.

PARMI LES VICTIMES.

Au nombre des victimes des expulsions, il y a des enfants – peu nombreux encore, mais en augmentation.

Des enfants et des jeunes

On devine ce que seront les conséquences de cette situation sur toute leur vie. Certains vivent à la rue avec ou sans leur famille, d'autres appartiennent à des familles hébergées chez des tiers ou à l'hôtel, d'autres doivent vivre dans des structures d'hébergement et enfin il y a ceux qui doivent subir des conditions d'habitat dégradées, sans confort ou surpeuplées. Les enfants dont les familles ont comme adresse « hébergé chez... » ne sont plus une exception dans les écoles des quartiers populaires.

Tout comme ceux vivant à l'hôtel ou dans des logements indignes, la qualité de leur scolarité est nécessairement mise en cause, du fait des conflits que peut faire naître cette cohabitation dans la famille, et entre elle et les hébergeants, ne serait-ce qu'à cause du surpeuplement.

Parmi les sans domicile fixe, on trouve des « personnes en errance » qui, seules ou en couple, peuvent être accompagnées d'enfants qui les suivent de squat en abri de fortune, de structure d'héberge-

ment d'urgence en appartement chez des tiers. On estime à 10 000 le nombre d'enfants vivant dans des structures d'hébergement et à 6 000 celui des enfants de moins de 3 ans, en centre maternel – où ils résident avec leur mère.

Il y a aussi des jeunes en errance, ayant coupé tous liens avec leur famille. Ils vivent dans des cabanes, des caravanes, sur des terrains vagues ou sous des échangeurs d'autoroute. Ils finissent par connaître de gros problèmes de santé physique et mentale. ■